

2 février 2018

Patricia Olasker discute avec le *Financial Post* de la trépidation qui entoure l'attente des motifs de l'ordonnance de la CVMO visant Aurora/CanniMed

Au cours d'un entretien avec le *Financial Post* (en anglais), l'associée de Davies Patricia Olasker a discuté des enjeux que le milieu juridique et financier souhaite que les commissions des valeurs mobilières de l'Ontario et de la Saskatchewan abordent dans leurs motifs écrits concernant l'ordonnance qu'elles ont rendue le 22 décembre dernier qui bloquait la pilule empoisonnée de CanniMed.

Selon Patricia, l'ordonnance lance le signal que les commissions adopteront une politique de tolérance zéro face aux pilules empoisonnées qui nuisent à l'application normale des règles régissant les offres et qu'elles « seront peu disposées à accorder des dispenses et à modifier les règles au plus fort du combat » alors que les nouvelles règles commencent tout juste à se mettre en place.

Patricia fait remarquer que le comité pourrait faire des commentaires sur les dépôts fermes (le soutien de 38 % accordé à Aurora ne pouvait pas être retiré en cas d'offre plus avantageuse) et la mesure dans laquelle ils « nuisent à un processus adéquat ». Le comité pourrait également saisir l'occasion pour offrir des directives à l'égard des mesures de défense en général et aborder les questions du partage d'information avec un initiateur, du recours à la dispense liée à l'achat de 5 % et des circonstances dans lesquelles les actionnaires signataires d'une convention de dépôt et un initiateur seront considérés comme des alliés.